

Public :

- Personnel non-électricien.
- L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.

Objectifs :

- Réaliser, en toute sécurité et dans le cadre de la norme NF O 18-510, le remplacement à l'identique de fusibles, d'accessoires d'éclairage, de prises de courant, d'interrupteurs. Le raccordement d'éléments de matériel sur un circuit en attente..
- Effectuer des manœuvres d'exploitation d'ordre électrique en BT (réarmement de disjoncteurs).

Évaluation :

- QCM à la fin de chaque module.
- Mises en situation et exercices pratiques.
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné, le formateur faisant des propositions de symboles.

Pédagogie :

- Exposé théorique.
- Cas pratique.
- Travaux en groupe.
- Mises en situation : Au travers de situations fictives, les stagiaires découvrent les éléments qui constituent un danger électrique.

Matériel pédagogique :

- Armoires électriques, kits pédagogiques.
- Remise d'un livret aide-mémoire en fin de formation.

Prérequis :

- Être titulaire d'un titre d'habilitation en cours de validité (moins de 3 ans).
- Fournir une copie du titre d'habilitation et de l'attestation de présence du centre de formation.

Lieu – Date – Tarifs : Nous consulter.

Programme

Rappel réglementaire : Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010 Article R4544-9 « Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités ». Article R4544-10 « Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par les instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

Retours d'expériences

Contexte réglementaire

- Le cadre réglementaire, obligations et responsabilités de chacun.

Rappel des Notions d'électricité

- Généralité de l'électricité, différence de potentiel, intensité, domaine de tension.
- Limites d'habilitation indice BS – BE Manœuvre.

Le risque électrique

- Différents types de risques : électrisation, électrocution, brûlure et explosion.

Manoeuvre

- Les matériels électriques BT et TBT.
- Les moyens de protection individuelle (l'identification, l'utilisation et la vérification des EPI).
- Différentes manœuvres.
- Respect des consignes du chargé d'exploitation ou du chargé de consignation.

Intervention de remplacement et de raccordement

- Risques spécifique aux interventions BT.
- Mesures de prévention et zone d'intervention.
- Mise en sécurité d'un circuit.
- Préparer et réaliser une intervention de remplacement et de raccordement.
- La rédaction des documents.

Incidents et accidents sur les ouvrages électriques

- Dispositions à prendre en cas d'accidents sur les équipements électriques.
- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.
- Incendie sur les ouvrages électriques.